

Afrique du Nord & Moyen-Orient



LA SITUATION EN TURQUIE, AU MAROC, EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

TURQUIE : PRIORITÉ AU MAINTIEN DE LA PRODUCTION ET AUX EXPORTATIONS

La Turquie a été le témoin d'une guerre meurtrière, opposant raison et croyance, dans la mesure où les mesures préconisées par l'Ordre des médecins de Turquie se sont confrontées à la Direction des affaires religieuses de l'État, le Diyanet.

Les experts médicaux ont insisté pour que les 21 000 pèlerins turcs rentrés au pays de la Kaaba le 15 mars soient immédiatement placés en quarantaine, mais le parti du président Erdogan n'a pas souhaité indisposer les pieux.

Le Diyanet a prié les rapatriés de s'isoler chez eux pendant quatorze jours sans recevoir de visiteurs. La majorité des pèlerins n'ont pas obéi. Les médias sociaux ont exhibé les photos de pèlerins recevant des invités. Confronté au refus de la population de coopérer, le gouvernement a décidé de mettre en quarantaine le dernier groupe de 6 400 pèlerins, qui ont été placés dans des dortoirs universitaires... après l'évacuation en plein nuit des étudiants qui y vivaient.

Certains pèlerins ont tenté d'échapper à la quarantaine en forçant les portes des dortoirs et en réussissant à prendre le train ou le bus.

En quelques jours, le nombre de cas de contaminés est passé d'un à plus d'un millier. Les annonces de décès ont commencé à tomber dès le 16 mars.

Et alors qu'environ 18 millions de personnes participent chaque semaine à la prière du vendredi, ce n'est qu'à cette même date, le 16 mars, que le gouvernement a annoncé la suspension des prières communes¹. En une semaine, la Turquie a dépassé tous les autres pays en termes de vitesse d'augmentation des cas.

Erdogan est demeuré confiné dans le palais présidentiel pendant une semaine entière avant d'accueillir une réunion sur la « coordination de la lutte contre le coronavirus », où des fonctionnaires du Diyanet étaient invités, mais non l'Ordre des médecins.

Les écoles, collèges, lycées et universités ont été fermés, l'enseignement se poursuivant à distance. Les compétitions sportives ont été reportées. Les lieux de culte ont été partiellement fermés ainsi que les bars, les discothèques et plusieurs autres lieux de rassemblement. Les personnes ayant au moins soixante-cinq ans ou celles qui ont une maladie chronique ne sont pas autorisées à sortir de chez eux tandis que les autres sont invitées à se confiner.

Le président a annoncé un ensemble de mesures intitulé « *bouclier de stabilité économique* », prévoyant une ressource de 100 milliards de livres turques (environ 15 milliards de dollars) pour minimiser les effets du Covid-19 sur l'économie, les entreprises, les producteurs, les crédits, les dettes, certains impôts ainsi que les personnes retraitées.

1. Les prières du vendredi ont été annulées beaucoup plus tôt dans plusieurs pays musulmans : en Iran le 27 février, au Koweït le 13 mars par exemple.

Parmi ces mesures, il est prévu une baisse de 18 % à 1 % de la TVA sur le transport aérien intérieur (!), un report de trois mois pour le paiement des crédits des entreprises, l'augmentation de la pension de retraite minimale à 1 500 livres (environ 200 euros), et le report de six mois, dans plusieurs secteurs, des cotisations de sécurité sociale et de TVA à payer en principe en avril, mai et juin. Erdogan a ajouté que des masques et de l'eau de Cologne seraient distribués aux personnes âgées de plus de 65 ans, à Istanbul et à Ankara.

Le président a appelé la population à « *ne pas sortir de la maison autant que possible, jusqu'à l'élimination de la menace du Covid-19* », insistant sur le fait qu'il était possible de limiter cette durée à trois semaines, à l'issue de laquelle il croit fermement que l'économie de la Turquie défierait le monde entier : « *notre priorité est le maintien de la production et les exportations* ».

Le 2 avril 2020, il y a 18 135 cas confirmés et 356 morts, avec au total 125 556 tests effectués depuis 17 mars. On apprend le même jour que parmi les cas confirmés, 601 personnes sont des travailleurs de la santé, ce qui constitue un énorme pourcentage. On manque désespérément de masques. 500 000 kits de test performants produits venaient d'être vendus et exportés aux États-Unis. C'est seulement le 1^{er} avril que le ministre de la Santé a communiqué la répartition géographique des cas. La transparence d'informations n'existe quasiment pas, alors que des journalistes et des scientifiques sont poursuivis immédiatement à cause de leurs déclarations critiques.

Des licenciements massifs marquent la période. Les trois confédérations syndicales des travailleurs TÜRK-IS, HAK-IS et DISK (Membres de la CSI) ont appelé conjointement le 31 mars à l'urgence de trois mesures :

- les licenciements devraient être interdits dans la période de lutte contre l'épidémie ;
- à l'exception des secteurs essentiels de production et des services nécessaires dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, le travail devrait être arrêté au moins quinze jours dans tous les autres secteurs des chaînes d'approvisionnement ;

- tous les salariés non rémunérés devraient bénéficier de l'allocation de la Caisse d'assurance chômage et si nécessaire de l'aide de l'État sans aucune restriction.

La confédération DISK a détaillé ces exigences comme suit :

- les conditions pour bénéficier de l'allocation chômage devraient être facilitées. Pour bénéficier de l'allocation chômage, la période de travail nécessaire de 600 jours au cours des trois dernières années devrait être réduite à 90 jours ;
- les factures d'électricité, d'eau, de gaz naturel, de communication et les dettes de crédit de ceux qui seront mis au chômage ou au chômage partiel pendant l'épidémie devraient être reportées ;
- parallèlement à la période de vacances de leurs écoles, l'un des parents qui travaillent et qui ont des enfants de moins de 15 ans devrait bénéficier d'un congé administratif dans le secteur public et d'un congé payé dans le secteur privé ;
- les congés administratifs accordés aux femmes enceintes et en congé parental, aux personnes handicapées, aux personnes de plus de 60 ans travaillant dans les établissements publics devraient également être appliqués comme congés payés dans le secteur privé ;
- les congés payés exceptionnels accordés au titre de mesure contre de l'épidémie ne doivent pas être déduits des congés annuels statutaires ;
- aucune perte de salaire ne devrait être tolérée pendant la période déclarée de quarantaine de quatorze jours ;
- les retraités qui perçoivent un revenu inférieur au salaire minimum devraient recevoir un soutien mensuel supplémentaire de 1 000 TL.

Par ailleurs, le 31 mars dernier les confédérations DISK, KESK, l'Ordre des médecins et l'Union des ordres TTB des ingénieurs et architectes de Turquie TMMOB ont rendu publique une déclaration commune :

1. Le travail doit être arrêté de toute urgence pendant l'épidémie dans tous les secteurs à l'exception de ceux qui produisent des biens et services de base, obligatoires et urgents;
2. Pendant l'épidémie, les licenciements devraient être interdits, les petits commerçants devraient être soutenus, les employés devraient bénéficier de congés payés et des allocations de chômage devraient être versées aux chômeurs sans condition et restriction;
3. Les prêts à la consommation, au logement et aux véhicules, la dette de carte de crédit et les factures d'électricité, d'eau, de gaz naturel et de communication doivent être reportés sans pénalité ou intérêts pendant l'épidémie;
4. Dans ce processus, les établissements de santé privés devraient être placés sous contrôle public, l'accès des citoyens aux services de santé devrait être entièrement gratuit, sans exception et sans conditions préalables;
5. Une discipline stricte devrait être appliquée dans la coordination de la lutte contre l'épidémie. L'approche scientifique et le partage d'informations devraient être transparents. Les tests Covid-19 devraient être généralisés avec confiance et les résultats rendus rapidement;
6. Toutes les carences concernant les équipements de protection, en particulier des médecins, des travailleurs de la santé et des employés municipaux, devraient être éliminées. La confiance devrait être assurée qu'il n'y aura pas de perturbation et tout ce personnel devrait être testé régulièrement;
7. Des réglementations efficaces et légales devraient être mises en œuvre pour protéger la vie et la santé des migrants, des détenus et des personnes démunies.

MAROC: CHLOROQUINE ADOPTÉE DÈS LA PREMIÈRE HEURE

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), la Confédération démocratique du travail (CDT) et l'Union marocaine du travail (UMT) ont fait

part, le 13 mars à Casablanca, de leur engagement à travailler « main dans la main » pour limiter les impacts de la pandémie sur l'économie et l'emploi.

Le secrétaire général de l'UMT a insisté sur l'importance de prendre des mesures « opérationnelles, d'autant que la conjoncture nécessite une action concertée et solidaire pour en atténuer l'impact ». Le secrétaire général de la CDT a relevé que cette situation nécessite « une forte mobilisation pour faire face à ce virus, qui a des effets néfastes sur les plans sanitaire, économique et social ». La CDT préconise de réunir les efforts de l'ensemble des parties concernées pour formuler les recommandations appropriées et d'examiner leur application.

Le 16 mars, cafés, restaurants, salles de cinéma et théâtre, salles de fête, clubs et salles de sport, hammams, salles de jeu ferment jusqu'à nouvel ordre, comme les établissements touristiques déjà à l'arrêt.

Ces activités emploient des dizaines de milliers de personnes (45 % des emplois sont dans le secteur des services). Il s'agit le plus souvent d'emplois précaires, non déclarés, sans aucune couverture sociale. Après la fermeture, nombre de ces travailleurs seront (ou sont déjà) sinon licenciés, du moins pas payés pendant cette période qui peut être plus ou moins longue.

Hormis ces activités directement impactées par les mesures de précaution, d'autres le seront de manière indirecte, la population limitant désormais ses déplacements pour réduire le risque de contamination. Mis à part les commerces de biens de première nécessité (alimentation...), tout le reste subira les effets de la situation actuelle (habillement, articles de maison...). Les petits emplois dans ces secteurs sont menacés, pour ne pas dire déjà impactés.

Au Maroc, l'indemnité pour perte d'emploi existe depuis 2015. Gérée par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), elle permet de servir une indemnité pendant six mois à tout travailleur ayant perdu son emploi dans des conditions indépendantes de sa volonté et qui cherche activement du travail. Mais ce filet social est lacunaire : à peine 38 000 bénéficiaires depuis le démarrage et seuls les salariés déclarés à la CNSS sont éligibles.

Sachant que 6 salariés sur 10 au Maroc n'ont pas de contrat de travail, ce petit filet social est inaccessible aux dizaines de milliers des travailleurs dans l'informel.

Lors de la réunion du comité de veille économique du 16 mars dernier, la CGEM a proposé la mise en place d'une indemnité perte d'emploi pour les salaires bas à activer *via* la CNSS pour les pertes d'emplois pour cause de licenciement économique. Mais le gouvernement a octroyé deux petites mesures en faveur des entreprises: moratoire sur les cotisations sociales et les crédits bancaires.

Un fonds de gestion du coronavirus a été créé sur instructions royales. Il dispose de la ligne de précaution et de liquidité du FMI sur laquelle il peut tirer à tout moment à hauteur de 3 milliards de dollars.

Les représentants des organisations syndicales marocaines ont tenu le 30 mars dernier une réunion avec le chef du gouvernement consacrée à la continuité des services publics et activités productives vitales, aux développements de la situation nationale relative au Covid-19 et aux mesures prises par l'exécutif pour faire face à la pandémie et ses répercussions. Les représentants des centrales syndicales ont insisté sur la nécessité d'élargir la subvention destinée aux catégories vulnérables. Ils ont dans ce sens appelé à la coordination et la concertation avec les représentants des salariés.

Un communiqué publié le 18 mars par cinq centrales syndicales appelait à « *l'adhésion de la classe ouvrière marocaine aux efforts de solidarité* », laissant entendre une retenue de l'équivalent de trois jours du salaire des travailleurs pour les verser sur le compte du fonds spécial de gestion du coronavirus.

Un confinement a été instauré avant l'état d'urgence sanitaire, décrété le 20 mars pour une durée d'un mois. Au moment du confinement, les forces de l'ordre et les blindés ont été déployés, à la fois pour rassurer et pour dissuader celles et ceux qui ne s'y conformeraient pas. Les autorités ont utilisé les haut-parleurs des mosquées et des mégaphones dans la rue, et ont même fait appel aux crieurs, dans l'espoir de convaincre tout le monde de rester chez soi.

Selon le chef du gouvernement, il existe seulement 1 600 lits de réanimation à travers le pays pour un total de 35 millions d'habitants.

Alors que le débat sur l'efficacité de la chloroquine contre le Covid-19 battait son plein en France, le Maroc a fait un choix radical en décidant d'administrer ce médicament à tous les patients atteints du virus, dès le moment où ils sont testés positifs.

Une circulaire du ministère de la santé du 23 mars a annoncé l'« *introduction de la chloroquine et de l'hydroxychloroquine dans la prise en charge thérapeutique des cas confirmés de Covid-19* ».

Afin de pouvoir traiter l'ensemble des patients, l'État marocain a racheté dès la mi-mars l'intégralité du stock de Nivaquine (nom commercial de la chloroquine) et de Plaquenil (nom commercial de l'hydroxychloroquine) à la filiale marocaine du laboratoire français Sanofi, qui produit la première sur le sol marocain.

ALGÉRIE: LE HIRAK FAIT UNE PAUSE CONTRE LA CONTAMINATION

Alors que le mouvement Hirak² fêtait son premier anniversaire, Covid-19 fit son apparition en Algérie.

En suspendant les manifestations le temps que durera la pandémie, le Hirak a fait preuve d'un admirable civisme. Un civisme d'autant plus appréciable du fait que la décision de surseoir aux manifestations traditionnelles du Hirak fut prise avant même que le gouvernement n'envisage d'édicter les premières mesures de protection.

Conscientes du danger et du risque amplificateur que peuvent provoquer les manifestations, quelques figures emblématiques du Hirak ont décidé de prendre la responsabilité de sensibiliser la population. Médecins, infirmiers, journalistes, stars du petit et du grand écran comme de la chanson incitent les gens à ne plus sortir manifester.

Alors que certains, organisés par quartier, s'occupent de nettoyer les routes et parties communes, d'autres récupèrent des masques et des gants pour en faire don aux médecins dans le besoin.

2. Mouvement de contestation populaire qui ébranle le pouvoir algérien depuis février 2019.

Au moment de la panique provoquée par le virus et le confinement, les échanges commerciaux ont été suspendus, mais l'Algérie dépend essentiellement de l'importation pour certaines denrées alimentaires, comme le blé.

Abdelmadjid Tebboune a été élu président de la République le 12 décembre 2019 au terme d'une élection très controversée qui ne s'est faite qu'à un tour, avec des wilayas privées de bureaux de vote et un fort taux d'abstention. Un gouvernement considéré par une partie de la population comme illégitime et ne fonctionnant quasiment que par effets d'annonce.

Le président a ordonné la fermeture de toutes les écoles à compter du 12 mars jusqu'à la fin des vacances du printemps le 5 avril, à l'exception des facultés. Le 17 mars 2020, le ministère des Affaires religieuses et des wakfs ont ordonné la fermeture de toutes les mosquées et les lieux de culte sur le territoire algérien et la suspension de toutes les prières collectives jusqu'à nouvel ordre. L'appel à la prière est cependant maintenu.

Le 19 mars, le gouvernement a ordonné la suspension de tous les moyens de transport en commun publics et privés à l'intérieur des villes et inter-wilaya ainsi que le trafic ferroviaire, la démobilité de 50 % des employés avec maintien du salaire, la démobilité des femmes travailleuses ayant des enfants à bas âge et la fermeture temporaire des cafés et restaurants dans les grandes villes. Au fur et à mesure, plusieurs wilayas du nord du pays sont passés au confinement total.

La Confédération générale autonome des travailleurs algériens (CGATA membre de la CSI) « appelle les pouvoirs publics à décréter en urgence des aides et des primes exceptionnelles à l'égard de tous les travailleurs et travailleuses qui ont des difficultés pour subvenir aux besoins de leur famille. Ils doivent fournir en urgence, aux personnels confrontés en premier à la pandémie, le matériel et les équipements nécessaires et conformes aux normes pour les protéger contre cette épidémie ».

Concernant les travailleurs dans les sociétés privées et ceux dans le secteur informel qui se trouvent dans une période de chômage forcée due à l'opération de confinement obligatoire, la CGATA

interpelle les autorités en Algérie à prendre en charge ces travailleurs afin qu'ils puissent « satisfaire les besoins de leurs familles ».

« D'autre part, le pouvoir a la responsabilité de procéder aux démarches efficaces pour la protection des travailleurs dans les hôtels, lieu de confinement pour certains. Il doit assurer la protection des migrants, non seulement pour des raisons humanitaires mais aussi pour qu'ils ne se transforment pas en vecteurs de propagation si on les laisse sans ressources durant cette crise, l'hébergement dans des lieux sûrs et la prise en charge des soins doivent leur être garantis. »

Enfin, « la santé publique en Algérie qui a connu un "laisser aller" durant les décennies passées est devenue aujourd'hui pour les Algériens et les Algériennes la digue qui résiste durant cette période sensible de Covid-19. Ce secteur avec son personnel se trouvent seuls à lutter face à l'épidémie du Covid-19 dans des conditions défavorables et lamentables. À cet égard la CGATA exprime son soutien à tout le personnel de santé publique et demande le jugement de ceux et celles qui ont failli dans la gestion de ce secteur et la saisie de tous leurs biens de les récupérer au profit du peuple algérien ».

TUNISIE: LE VIRUS DESCEND DANS LA RUE

Le pays, qui compte officiellement 455 cas et 14 morts le 2 avril, a très tôt pris des mesures drastiques pour ralentir la propagation du virus. Couvre-feu nocturne dès le 16 mars, fermeture des frontières, puis confinement général le 20 mars.

Les malades seront traités à la chloroquine, dont le pays posséderait des stocks. Afin de généraliser les tests, une commande de 400 000 unités devrait bientôt arriver de Corée du Sud.

La Tunisie dispose de 331 lits de réanimation et un total de 650 respirateurs, majoritairement déployés dans le tissu urbain, là où la densité de population est la plus élevée.

Des mesures ont été annoncées dès 9 mars: limitation des transports avec l'Italie et suspension des cours dans tous les établissements scolaires et universitaires à partir du 12 mars. Le 13 mars, on annonce le passage au niveau 2 avec la ferme-

ture des cafés, restaurants et discothèques, la suspension des prières collectives et l'annulation des congrès et manifestations culturelles. Les compétitions sportives quant à elles doivent se dérouler à huis clos. Les frontières maritimes sont fermées et les liaisons aériennes interrompues avec l'Italie et limitées avec la France, l'Égypte, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Par ailleurs, toute personne entrant sur le territoire doit s'isoler pendant quatorze jours.

Le 15 mars, il est annoncé la venue de médecins chinois pour travailler en Tunisie. Des stocks de gels antibactériens et des masques de protection seront aussi fournis par la Chine. Le 16 mars, des mesures supplémentaires sont annoncées à partir du 18 mars comme la fermeture des frontières terrestres et aériennes, l'interdiction des rassemblements, la fermeture des souks et des hammams. Le 17 mars, le couvre-feu à partir du 18 mars est décrété, de 18 heures à 6 heures, sur tout le territoire national. Le 20 mars, un confinement total est annoncé ainsi que l'interdiction de tous déplacements entre les agglomérations.

Cela étant, un célèbre expert international tunisien avait rappelé, avant la décision du confinement, que *« beaucoup de nos concitoyens sont trop pauvres pour pouvoir arrêter de travailler, puisque leur épargne est négative ou nulle, et ils n'ont pas un salaire régulier à la fin du mois »* et avait conclu : *« L'autoconfinement, le confinement ou même un couvre-feu ne seront pas observés par ces personnes en l'absence de mesures qui garantissent la subsistance à leurs familles. »*

Les « petits » métiers ne seraient pas les seuls concernés, ; mais également les professions libérales, les commerces non-alimentaires, ou les sociétés de services. On évaluerait ainsi cette population à un million de personnes, frappés de plein fouet par le confinement, sans compter les milliers de Subsahariens, étudiants ou travailleurs précaires, souvent sans papier, totalement privés de ressources.

La première des manifestations populaires réclamant de l'aide a eu lieu le 30 mars à Mnihla, une proche banlieue de Tunis, où habite le président Kais Saïed. Une zone populaire qui abrite, en majorité, des citoyens à faibles revenus. Ils ont manifesté

pour réclamer l'aide de l'État afin de faire face au confinement qui leur a imposé l'arrêt de leurs activités quotidiennes et, par conséquent, l'absence de revenus. Les autorités tunisiennes craignent également une tension sociale, en se basant sur le fait qu'au moment où *« les 600 000 fonctionnaires recevront leurs salaires, en cette fin de mois, sans avoir assuré le travail qui leur est demandé, des centaines de milliers d'autres Tunisiens ne percevront pas un dinar »*.

Le 30 mars, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT membre de la CSI) a appelé, dans un communiqué, le gouvernement et les employeurs du secteur privé à assurer le paiement des salaires de leurs employés pendant toute la période de la crise sanitaire du coronavirus.

L'UGTT a dénoncé l'obstination de certains chefs d'entreprises du secteur privé à poursuivre leurs activités non essentielles et à obliger leurs employés à travailler pendant la période de confinement général, enfreignant ainsi les directives des structures sanitaires. Dans ce contexte, elle appelle les autorités à intervenir pour fermer ces sociétés qui mettent la santé de leurs employés et celle des Tunisiens en danger.

D'après le communiqué publié à l'issue de la réunion du bureau exécutif national consacrée au suivi de l'évolution de la situation générale dans le pays en cette période de pandémie, l'UGTT a appelé à la prise de mesures sociales supplémentaires plus efficaces et plus inclusives pour toucher toutes les catégories sociales et tous les secteurs d'activité surtout si le chômage technique s'impose en raison du prolongation du confinement sanitaire général.

En outre, l'accent a été mis sur l'urgence de former le comité qui assistera à la bonne gestion du Fonds de prévention et de lutte contre les pandémies afin d'accélérer les interventions et appuyer les hôpitaux publics.

Par ailleurs, l'UGTT a réitéré son appel à la prise de mesures exceptionnelles pour lutter contre les spéculateurs et garantir l'approvisionnement régulier des citoyens. Elle a aussi mis en garde contre l'exploitation de cette période de crise pour négliger les libertés et les droits économiques et sociaux des Tunisiens.